

## PROCES VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 10 août 2022

\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le 10 août à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal : 4 août 2022**

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs Jean-François DESHAYES Gérard BURNET, M. François COUTAGNE, Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN, Dominique ANCEY

**ABSENT EXCUSE :** Mmes Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme Dominique ANCEY

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire demande si le compte-rendu de la séance du 30 mai 2022 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

### COMMUNICATION DU MAIRE

- Une modification du Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Vallorcine devrait être lancée très prochainement. Ce sera plus une rectification de certains points du règlement. La procédure réglementaire devrait avoir lieu avant la fin de l'année,
- Il est à noter l'édition 2022 de la nuit des Ours en cours actuellement,
- La fin des travaux de rénovation de l'Eglise de Vallorcine est annoncée pour le 15/10/2022,
- Nous renouons cette année avec la traditionnelle fête du 15 août avec une photo devant l'église de Vallorcine des Vallorcins à 19h00 (habitants et résidents secondaires),
- Le 16 août aura lieu une réunion publique au Pôle Culturel pour faire un point sur le travail entrepris par l'équipe municipale,
- Nathalie Bernhardt, secrétaire de mairie et agent de la commune depuis un peu plus de 20 ans, annonce son départ au 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour le service financier de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc,
- Il est rappelé la nouvelle procédure concernant la publicité des actes administratifs et particulièrement ceux concernant le conseil municipal :
  - Publication sur la porte de la mairie et sur le site internet dans les huit jours suivant le conseil municipal de la liste des délibérations votées,
  - Publication sur le site internet de la commune, dans un délai de 1 mois, des délibérations prises par le conseil,
  - Le Procès-Verbal de séance sera approuvé et ajout d'éventuelles remarques lors du conseil municipal suivant.

## ➤ **Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc – Avance de trésorerie**

Le conseil communautaire lors de sa séance du 2 août 2022 a décidé d'octroyer une avance de trésorerie à la commune de Vallorcine pour faire face aux importants projets d'investissements :

- La sécurisation du carrefour du Couteray
- Les travaux de rénovation énergétique de la mairie,
- Les travaux de l'Eglise en attendant le versement du solde important du montant des subventions allouées.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une grosse dépense de voirie a été effectuée avec l'application d'une révision de prix à hauteur de 20% qui a pesé également sur la trésorerie.

Monsieur le Maire informe également le conseil que la CLECT (La Commission locale d'évaluation des charges transférées a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité) devrait être revue prochainement et que les statuts et l'intérêt communautaire sont en cours de rédaction.

Le cabinet KPMG a été mandaté pour réaliser une analyse prospective des communes de Vallorcine et Servoz qui permettra d'avoir une vision plus claire des moyens financiers de la commune par rapport aux différents projets d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, le demande d'avance de trésorerie à la communauté de communes.

## ➤ **Tarifs des refuges de Loriaz et de Bérard**

Monsieur Jean-François DESHAYES, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des refuges, précise que l'inflation n'a pas été répercutée sur la proposition de tarifs des deux refuges.

Monsieur DESHAYES informe que les services de la communauté de communes devraient quant à eux impacter fortement l'inflation sur les différents services (eau, assainissement, activités sportives...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs du refuge de Loriaz et prend acte des tarifs du refuge de Bérard.

## ➤ **Décisions modificatives**

### - **Budget Téléski**

En début d'année le budget de la Régie d'exploitation de la Poya ne permettait pas le règlement de la facture de la compagnie du Mont Blanc pour la location des bornes pour les forfaits. Le budget Téléski a donc pris en charge cette facture et pour ouvrir les crédits sur le budget il s'agit de faire une augmentation de crédit en dépenses et en recettes :

- Compte 6132 – Locations immobilières pour 10 834€
- Compte 778 – Autres produits exceptionnels pour 10 834€

### - **Budget Général**

L'achat de logiciels informatiques nécessite un virement de crédits pour abonder le compte 2051 concession et droits similaires pour 1 136€. Les crédits sont pris au compte 2151 Réseaux de voirie pour 926.60€ et au compte 2184 Mobilier pour 209.40€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les deux décisions modificatives.

### ➤ **Cantine de Vallorcine – Application tarifaire**

Mme Maryvonne ALVARD, en charge des affaires scolaires, propose de préciser les modalités d'application de la facturation des repas en cas d'absence d'un enfant à la cantine et d'appliquer une nouvelle tarification à ce sujet :

- En cas de maladie: une carence de deux jours au tarif habituel est facturée (délai minimum pour annuler un repas). Pour permettre l'annulation des repas, il est demandé aux parents de prévenir les services de la mairie le plus rapidement possible et de délivrer un certificat médical à l'appui. Le tarif habituel est appliqué pour les deux jours de carence.

- En cas de congés : pour une prise en compte de l'annulation des repas, il est demandé aux parents de prévenir les services de la mairie le mardi avant 17h00 pour la semaine suivante comme prévu au règlement. Toutefois, en cas d'oubli d'annulation des repas, ceux-ci étant facturés à la commune par la cuisine centrale, il sera appliqué le montant de 5.75€ par repas non décommandés aux parents.

Monsieur le Maire précise qu'une étude est en cours concernant l'équilibre des comptes de la cuisine centrale en charge de la confection des repas des cantines. Et il est prévu une augmentation du tarif. Cette augmentation viendra impacter le prix du repas facturé aux familles, la commune ne pouvant augmenter la part pris en charge sur le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications du règlement et de la tarification.

### ➤ **Eglise de Vallorcine – Prolongation de la date d'achèvement**

Pour permettre le paiement des factures et la réception des subventions, la trésorière de Sallanches a demandé au conseil municipal de prolonger la date d'achèvement au 31.12.2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la prolongation de la date d'achèvement pour les travaux de l'Eglise.

### ➤ **Regroupement Budget Téléskis et Régie d'exploitation des Remontées Mécaniques de la Poya – Annulation de la délibération du 21/06/2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme la trésorière de Sallanches d'annuler la délibération n°21/06/01 du 11 juin 2021 concernant le regroupement des budgets téléskis et Régie d'exploitation des remontées mécaniques pour des raisons administratives. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de supprimer cette délibération mais demande que ce regroupement soit effectif pour l'année comptable 2023.

### ➤ **Achat de terrains**

Monsieur le maire propose d'acquérir deux parcelles :

- La B 2270 d'une contenance de 661m<sup>2</sup> située au lieudit les Diettes pour 5€ le m<sup>2</sup>, cette parcelle est à proximité du camping,
- La B 261 d'une contenance de 430 m<sup>2</sup> situé à l'extrémité sud du parking du Buet pour 5€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'achat de ces deux terrains.

### ➤ **ONF – Assiette des Coupes 2023**

Monsieur Jean-François DESHAYES, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle qu'un plan de gestion de la forêt communale établi par l'ONF pour le compte de la commune arrive à expiration à la fin de l'année 2022. Ce plan a été validé par arrêté préfectoral.

L'assiette des coupes concerne trois parcelles sur la forêt verte : n°4, 6 et 7. La non validation de cette proposition peut être soumis à des critères financiers (prix de la vente du bois).

Mme Dominique ANCEY demande quel a été le résultat du Groupement d'Intervention Foncière qui avait pour but de réduire le morcellement des parcelles sur la commune de Vallorcine. Monsieur le Maire informe que l'acquisition des parcelles issues du GIF a été un des grands investissements du mandat dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'assiette des coupes 2023 mais souhaite mettre une réserve en attendant le rendu de la coupe à câbles de cette été.

➤ **Travaux d'exploitation par câble réalisés en forêt communale – Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc (CSM)**

Monsieur DESHAYES, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait connaître au conseil municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie par câble forestier la coupe de bois suivante :

Forêt communale de Vallorcine

Canton : Forêt Verte

Parcelle : 8-9-10-11-12

Volume de bois à exploiter par câble : 1000

Type de câble envisagé : câble mât

Linéaire de câble estimé nécessaire : 1105

Surface traitée par la coupe sylvicole : 12.36 ha

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts. Le montant estimatif des travaux d'exploitation est de 73 865€HT. La demande de subvention auprès du CSM est de 17 5101€.

Cette coupe n'aura pas d'impact avant le 5 septembre dans ce secteur sur l'activité pastorale et sur l'exploitation touristique.

Monsieur le Maire souhaite souligner l'investissement de monsieur DESHAYES dans cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande de subvention pour la coupe à câble.

➤ **Refuge de la Pierre à Bérard – Demande de subvention au conseil départemental et au conseil Régional**

Monsieur DESHAYES rappelle le marché de maîtrise d'œuvre avec le ARTEM ARCHITECTES pour la réhabilitation du Refuge de Bérard. Le cabinet a réalisé l'avant-projet sommaire avec une évaluation affinée des coûts des travaux.

Le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 1 0045 009€HT. Il est proposé de déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan Tourisme du Département de la Haute-Savoie de 50% soit 522 504.50€ et dans le cadre du dossier « créer, rénover les hébergements touristiques » de la Région Auvergne Rhône Alpes de 30% soit 313 502.70€.

Monsieur le maire informe qu'il est possible que la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc alloue un fonds de concours pour ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le dépôt de demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie et au conseil régionale Auvergne Rhône-Alpes.

➤ **Groupement de commandes – Contrat d'assistance administrative pour la rédaction d'actes en la forme administrative**

Monsieur le maire informe que la commune est confrontée au désintérêt des études notariales pour la formalisation de certains actes (acquisition, cession, échanges, servitude de passage, de

réseaux...) dont l'impact financier est moindre. En effet, compte tenu des faibles valeurs dans ce type de dossier et du volume important de dossiers traités par les notaires, la commune est confrontée au temps de traitement très long de ces dossiers.

Ainsi, il est envisagé de faire appel, dans le cadre d'un groupement de commandes, à un cabinet spécialisé pour l'assistance foncière en vue de l'élaboration, la rédaction et la publication d'actes en la forme administrative et, en conséquence de lancer une consultation pour un accord cadre à bon de commande pour ce type de mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion à ce groupement de commande.

### ➤ **Création d'un emploi permanent**

Mme Maryvonne ALVARD, 3<sup>ème</sup> adjointe, rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans ce cadre, il convient de créer un emploi d'adjoint(e) d'animation à temps non complet pour le poste de responsable de l'animation de la cantine et du périscolaire. Ce poste est actuellement pourvu par Mme Claire BOUET.

Il est proposé de pourvoir ce poste par un agent contractuel à durée indéterminée sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique par dérogation.

L'agente en poste actuellement remplit les conditions pour prétendre à ce contrat à durée indéterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création du poste d'adjoint(e) d'animation et le choix de Mme Claire BOUET en tant que responsable de l'animation de la cantine et du périscolaire.

### ➤ **Mise en vente du Mazot du Buet**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du réaménagement de la porte d'entrée du Vallon de Bérard, il est proposé de mettre en vente le mazot du Buet dont la commune n'en a plus l'utilité. Une annonce sera affichée sur les panneaux d'information habituel de la Commune et sur le site internet. La vente s'effectuera au plus offrant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la vente du mazot du Buet.

### ➤ **Convention CAUE – Projet centre village**

Monsieur le Maire rappelle que le projet centre village est le point phare de cette mandature.

Le devenir du centre village a été élaboré lors de différents ateliers participatifs dans une volonté de concertation avec la population.

L'objectif de cette étude est de définir la faisabilité des différents projets d'aménagement prévus au centre du village de Vallorcine composé de bâtiments à rénover et de tenements à aménager, une étude est nécessaire pour définir à la fois la faisabilité, mais aussi l'enveloppe budgétaire et le phasage des travaux. Elle permettra d'affiner les réflexions en cours depuis des années afin de commencer les travaux dès 2024 comme prévu.

Melle Lora DE CARNE, lors de son année d'apprentissage à la commune de Vallorcine, a travaillé sur le dossier de demandes de subvention auprès de différentes administrations mais cela n'a pu aboutir.

C'est dans cette optique que la commune a passé une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Savoie et avec l'agence AKENES pour arriver à quatre phases de travaux chiffrées et un dossier de demande de subvention finalisé. Un premier état des lieux sera rendu début octobre.

### ➤ **Travaux de l'église – Avenant n°1 Lot 3**

Monsieur le Maire informe que les travaux à réaliser dans le lot « Menuiserie, Ebénisterie, Retable a eu différentes modifications au cours de la réalisation des travaux. Il convient d'établir un

avenant reprenant les plus et moins-values par rapport au contrat initial.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant 1 du lot 3.

**Questions diverses :**

**DECISION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Maire donne lecture des Demandes d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :

CREDIT IMMOBILIER	210 route du Tacul	A 4170, 4836, 4882, 4884
DOMAINE DE VALLORCINE	Plan de l'Envers	A 4170, 4836, 4882, 4884
BURNET GERARD	Vers le Chalet des Biolles	B 283
DUNAND FRANCK	Le Nant	A 2441, 2444, 4081, 4082

Le 09/11/2022

Jérémy VALLAS, Maire



Dominique ANCEY, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Ancey", is written over a horizontal line.